

Francis LUYCE
Président

Mesdames et Messieurs

les Présidents

Réf : FL/VH/VB

Pantin, le lundi 27 février 2017,

Objet : Plan « J'apprends à nager » 2017

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Dans le cadre du plan « Citoyens du sport », le plan « J'apprends à nager » a été créé afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant dans les territoires carencés.

Dans ce contexte, Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Monsieur Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports souhaitent que le plan « J'apprends à nager » se poursuive sur l'ensemble du territoire pour 2017. Ils souhaitent que nous puissions augmenter significativement le nombre d'enfants bénéficiaires de ce programme citoyen ; notamment les enfants vivant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

Le plan « J'apprends à nager » étant une priorité ministérielle, l'Etat a dégagé des moyens conséquents pour soutenir ces actions d'apprentissage de la natation. En effet, c'est un budget total de 2,5 millions d'euros qui est alloué par l'Etat via la campagne CNDS 2017.

Ainsi, je vous invite à faire valoir, dès que possible, votre engagement dans ce dispositif lors de la campagne CNDS 2017.

Par ailleurs, il est également à noter que pour favoriser le développement de cette action sur vos territoires, il vous est possible de recruter un "Service Civique". Pour tout renseignement sur ce sujet, nous vous invitons à contacter les services fédéraux.

D'autre part, je vous informe que la fédération a largement abondé le budget de ce dispositif, en complément de la subvention ministérielle dédiée, afin de pouvoir vous proposer une dotation matérielle de qualité ainsi qu'un accompagnement financier fédéral qui doit pour vous permettre de développer cette opération dans les meilleures conditions.

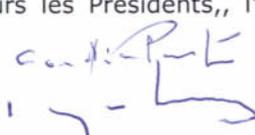
De même, la fédération a développé une licence spécifique « J'apprends à nager », au tarif préférentiel de 15€ par nouveau licencié, qu'il vous faudra contracter notamment pour garantir la couverture d'assurance de vos pratiquants qui prendront part à ce dispositif.

Dans ce contexte, nous devons, ensemble, démontrer notre capacité opérationnelle à conduire un programme d'intérêt général. Sachons, à nouveau, relever ce défi sachant que le Ministère en charge des Sports, tout comme la fédération, compte vivement sur votre mobilisation.

Le cas échéant, nous vous invitons à vous rapprocher de votre ligue régionale pour les informer de vos intentions dans ce domaine.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter Monsieur V. HAMELIN (01.41.83.87.66 / vincent.hamelin@ffnatation.fr) du département développement des pratiques de la fédération.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents,, l'expression de mes sentiments sincères et respectueux.



Le Président
Francis LUYCE

14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 - Fax. 01 41 83 87 69
E-mail : ffn@ffnatation.fr

Plan « Citoyens du sport » et Plan « J'apprends à nager »





Plan « Citoyens du sport »



- **Contexte :**

A l'issue du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC), organisé le 6 mars 2015, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et Citoyenneté » du gouvernement :

- **Sport = outil majeur d'intégration**
- **Sport = outil éducatif et de mixité social**
- **Sport = porteur de valeurs**



Plan « Citoyens du sport »

• Concept :

Former aux métiers du sport dans les territoires prioritaires (SESAME)



Aider les clubs à se professionnaliser



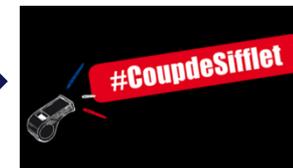
Créer des plans « Citoyens du sport » fédéraux



Promouvoir l'engagement citoyen dans le sport



LE PLAN « CITOYENS DU SPORT »



Mieux lutter contre toutes les formes de discrimination

Accompagner les fédérations qui proposent une offre sportive dans les territoires prioritaires



Déployer le plan « J'apprends à nager » particulièrement dans les territoires prioritaires

Plan « Citoyens du sport » FFN

La FFN s'est engagée dans le plan « Citoyens du sport » dans 2 domaines :



- **Le sport pour tous** : diversifier l'offre des pratiques pour les rendre accessibles au plus grand nombre
- **Plus qu'un sport** : favoriser la transmission des valeurs citoyennes



➔ Le dispositif « J'apprends à Nager » est une priorité nationale et est proposé aux enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville et/ou en Zones de Revitalisation Rurale





Plan « J'apprends à nager »



• Historique et contexte :

=> 2008 à 2015 :



=> 2015 :



JE SUIS CHARLIE



=> 2016 et 2017 :



JE SUIS CHARLIE



NICE

- **Concept du plan :**



- **Objectifs** : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages ou modules d'apprentissage de la natation développés en dehors du temps scolaire.
- **Cible** : enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
- **Structures éligibles** : les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des APS.
- **Financement des projets** : CNDS (*part territoriale*). Les crédits mobilisés pourront contribuer au financement de l'encadrement du stage, de l'assurance et des transports.
- **Coût de participation** : gratuité pour les familles.

- **Formule d'apprentissage :**



- **Stage d'apprentissage :** au moins 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants.
- **Périodes :** vacances scolaires, temps d'activités périscolaires et week-ends.
- **Groupe :** 15 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager issus prioritairement des QPV et/ou des ZRR.
- **Encadrement :** personnel qualifié.
- **Evaluation :** passage du test Sauv'nage de l'ENF.
- **Coût de participation :** gratuité



- **3 projets types** (*population QPV et/ou ZRR*) :



- **Projet 1** : la structure organisatrice **développe dans sa piscine ou qu'elle fréquente** des stages d'apprentissage de la natation.



- **Projet 2** : la structure organisatrice **se déplace dans une autre piscine qu'habituellement fréquentée** pour y développer des stages d'apprentissage de la natation.



- **Projet 3** : la structure organisatrice **se dote ou loue un bassin mobile** pour y développer des stages d'apprentissage de la natation. Elle en assure la gestion.



Plan « J'apprends à nager » - Campagne fédérale 2017 -

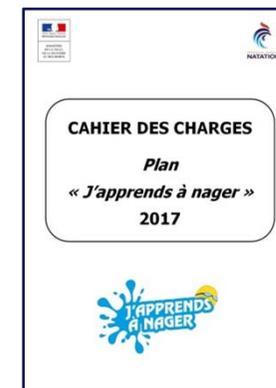


- **Modalités d'inscription « J'apprends à nager » :**

1) Prise en compte des conditions du cahier des charges

2) Consultation des partenaires locaux

3) Dépôt d'une demande de subvention CNDS



4) Remplir et retourner le listing d'inscription (*fichier Excel*)

5) Remplir et retourner le formulaire d'agrément «J'apprends à nager»

6) Avis du comité régional



Plan « J'apprends à nager » - Campagne fédérale 2017 -



- **Accompagnement fédéral :**
 - **Aide au montage des projets et des dossiers** (*fiches d'accompagnement CNDS, coordination territoriale...*)
 - **Licence spécifique « J'Apprends à nager »** (15€/licencié)
 - **Dotation** : affiches, leaflet, bonnets, tee-shirts, attestations de participation, attestations de réussite Sauv'nage, brochures prévention des noyades
 - **Accompagnement financier fédéral** : (*en plus du CNDS et CT*)





www.ffnatation.fr - T. 01 41 83 87 70 - F. 01 41 83 87 69 - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex